

Etape 1 : 2008

L'équipe municipale issue du scrutin de mars 2008 s'est immédiatement penchée sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000 fait obligation aux communes de transformer leur plan d'occupation des Sols en PLU. . Il s'agit d'une évolution profonde où l'on dépasse largement la fixation de périmètres ou la nature des parcelles pour appréhender une vision à long terme, entre 10 et 20 ans, du territoire, avec une forte préoccupation de protection de l'environnement.

Une commission municipale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme composée d'élus a été constituée. Placée sous la présidence du Maire, sa composition (Jean-François Bardet délégué à l'urbanisme, Corinne Palomares déléguée à l'économie, Claudine Jeton, Christian Pichot adjoint à l'environnement, Almerido Millan adjoint aux finances, René Philip délégué aux travaux) est restée la même depuis le début. Sa première réunion s'est tenue le 9 avril 2008 pour définir ses objectifs, son calendrier et ses méthodes de travail. Dès cette réunion la voie est tracée :

« Vers une démographie maîtrisée compte tenu de la topographie de la commune. Digérer l'urbanisation de la ZAC sans envisager d'extension, mener une réflexion sur l'aménagement du centre du village »

La commission se réunit 13 fois entre avril et décembre 2008. Elle constitue un comité restreint qui se penche sur les différentes phases de l'élaboration du PLU et en particulier sur un diagnostic de la commune et un état initial de l'environnement. Il s'agit de réfléchir à tous les impacts du projet (développement maîtrisé et cohérent du village et de son « esprit ») sur des éléments comme le ruissellement, les déplacements, l'habitat, etc.), en tenant compte de la situation très particulière de notre commune et en gardant en mémoire les événements de septembre 2002.

Très vite la commission s'entoure de l'avis de spécialistes, fonctionnaires de la DDE, devenue la DDTM, Conseil Général, Elle noue des liens étroits avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Nîmes). Les membres de la commission participent aux travaux du SCOT (schéma de cohérence territoriale de l'Uzège Pont du Gard) et Communauté de Communes du Pont du Gard dans le domaine de l'aménagement.

Le futur PLU d'Aramon doit être compatible avec les orientations du SCOT adopté en février 2008.

La population est sensibilisée aux travaux de la commission qui s'élargit en commission extra municipale et accueille les habitants intéressés. Le 25 juin 2008 les objectifs du PLU et les principaux enjeux déjà identifiés sont présentés à la commission extra municipale.

L'ensemble de la population est informée des travaux et des objectifs de la commission aménagement du territoire par un article dans le bulletin municipal « le Tambourin » d'octobre 2008.